

RCS : NICE

Code greffe : 0605

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NICE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1986 B 00288

Numéro SIREN : 335 352 290

Nom ou dénomination : S.G. 2AE

Ce dépôt a été enregistré le 03/01/2023 sous le numéro de dépôt 33

S.G. 2AE  
Société par Actions Simplifiée au capital de 50.000 euros  
Siège Social : 45, Avenue des Baumettes, 06000 Nice  
R.C.S. Nice B 335 352 290

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DE  
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE  
DU 30 JUIN 2019**

Les associés de la société S.G. 2AE se sont réunis au siège social en assemblée générale ordinaire, sur convocation qui leur a été faite par le Président.

Chaque Associé a été convoqué par lettre recommandée avec accusé de réception.

Monsieur Saïd SAFFAR, Président, préside la séance.

Monsieur Tarik HADDOU est désigné comme secrétaire.

Monsieur Mikhal AMSELLEM, Commissaire aux Comptes régulièrement convoqué est absent et excusé.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance.

Le feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau permet de constater que les associés présents ou représentés possèdent l'intégralité des actions ayant droit de vote.

Monsieur le Président déclare que l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et adopter les résolutions proposées.

Monsieur le Président dépose sur le bureau de l'assemblée les documents suivants :

- le rapport du Président ;
- le rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018 ;
- le rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de Commerce – approbation de ces conventions ;
- le texte des résolutions soumises à l'assemblée ;
- les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2018.

Monsieur le Président indique que les documents devant être mis à la disposition des associés au siège social l'ont été dans les délais légaux.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée qu'elle est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des comptes et conventions ; quitus à la Présidence.
- Affectation des résultats.
- Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018 ;
- Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de Commerce – approbation de ces conventions ;

Lecture est ensuite donnée des rapports du Président et du Commissaire aux comptes.

Puis, Monsieur le Président ouvre les débats.

Plusieurs échanges de vues ont lieu.

Plus personne ne demandant la parole, Monsieur le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes découlant de l'ordre du jour.

#### Première résolution

Après avoir entendu le rapport de gestion présenté par le président ainsi que le rapport général du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018, l'assemblée générale approuve ces rapports, tels qu'ils ont été présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne au Président Quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

#### Deuxième résolution

L'assemblée générale, après avoir examiné les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018, approuve ces comptes tels qu'ils lui ont été présentés.

Les comptes ainsi présentés laissent apparaître un résultat de 314.923,00 euros.

L'assemblée décide d'affecter au compte « report à nouveau » la somme de 314.923,00 euros.

L'assemblée décide par ailleurs de distribuer la somme de 51.200,00 euros comme suit, à savoir :

\* 2.600,00 euros aux 19 actions numérotées de 1 à 19 ouvrant droit à un abattement de 40 % ;

\* 6.500,00 euros aux 57 actions numérotées de 20 à 38, 81 à 111 et 226 à 232 et ouvrant droit à un abattement de 40 % ;

\* 13.000,00 euros aux 57 actions numérotées de 39 à 55, 112 à 144 et 233 à 239 ouvrant droit à un abattement de 40 % ;

\* 13.000,00 euros aux 57 actions numérotées de 56 à 80, 170 à 194 et 249 à 255 ouvrant droit à un abattement de 40 % ;

\* 2.600,00 euros aux 25 actions numérotées de 145 à 169 ouvrant droit à un abattement de 40 % ;

\* 13.500,00 euros aux 285 actions numérotées de 195 à 225, 240 à 248 et 256 à 500 ouvrant droit à un abattement de 40 % ;

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'assemblée rappelle que les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois exercices précédents, ont été les suivantes :

Dividendes 2015	198.000,00 euros
Dividendes 2016	132.300,00 euros
Dividendes 2017	24.700,00 euros

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

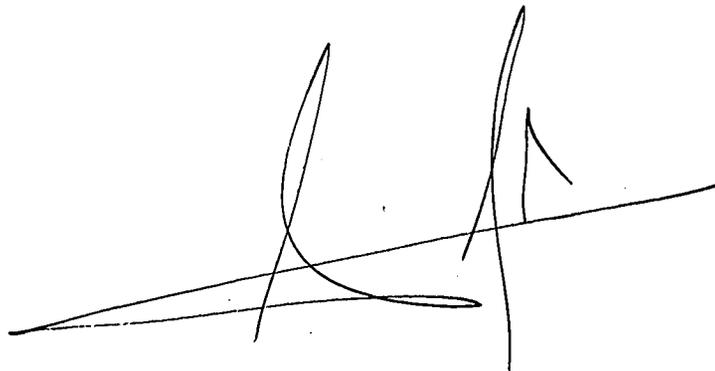
### Troisième résolution

L'assemblée générale après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions relevant de l'article L 227-10 et suivants du Code de Commerce se prononce sur les conventions qui y sont mentionnées.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 15 heures 30.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les actionnaires.

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Désignation de l'entreprise : SAS S.G.2AE Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois\* 12  
 Adresse de l'entreprise 45 avenue des Baumettes 06000 NICE Durée de l'exercice précédent\* 12

Numéro SIRET\* 33535229000043 Néant  \*

Exercice N clos le. 31/12/2018 N-1 31/12/2017

		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net B	Net 4		
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC				
	Frais de développement *	CX	CQ				
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG				
	Fonds commercial (1)	AH	AI				
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK	4 422	2 508	458	
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO				
	Constructions	AP	AQ				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS				
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	116 629	70 694	84 486	
	Immobilisations en cours	AV	AW				
	Avances et acomptes	AX	AY				
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT				
	Autres participations	CU	CV	10 000	1 338 842	1 341 842	
	Créances rattachées à des participations	BB	BC	455 400	2 565 738	2 493 945	
	Autres titres immobilisés	BD	BE				
	Prêts	BF	BG				
	Autres immobilisations financières*	BH	BI	12 387	12 387	8 387	
<b>TOTAL (II)</b>		<b>BJ</b>	<b>BK</b>	<b>3 990 169</b>	<b>3 929 118</b>		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM			
		En cours de production de biens	BN	BO			
		En cours de production de services	BP	BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS			
		Marchandises	BT	BU			
		Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW			
ACTIF CIRCULANT	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	15 469	10 178	112 987
		Autres créances (3)	BZ	CA	96 815	547 860	540 621
ACTIF CIRCULANT	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....)	CD	CE			
		Disponibilités	CF	CG	94 432	94 432	65 711
Comptes de régularisation		Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	2 711	2 711	3 016
		<b>TOTAL (III)</b>	<b>CJ</b>	<b>CK</b>	<b>112 284</b>	<b>655 182</b>	<b>722 336</b>
		Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
		Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
		Ecart de conversion actif* (VI)	CN				
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)</b>		<b>CO</b>	<b>IA</b>	<b>4 645 351</b>	<b>4 651 454</b>		
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	3 021 138	(3) Part à plus d'un an :	CR	
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :			Créances :		

**COPIE CERTIFIÉE CONFORME À L'ORIGINAL**

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cesul Group

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS S.G.2AE		Néant <input type="checkbox"/> *			
		Exercice N	Exercice N-1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : .....50.....000.....)	DA	50 000	50 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK )	DC			
	Réserve légale (3)	DD	5 000	5 000	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* ( Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> B1 )	DF			
	Autres réserves ( Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <input type="checkbox"/> EJ )	DG			
	Report à nouveau	DH	3 125 646	2 791 058	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	314 923	358 688	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	<b>TOTAL (I)</b>	DL	3 495 569	3 204 746	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
Avances conditionnées		DN			
<b>TOTAL (II)</b>		DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	<b>TOTAL (III)</b>	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	890 169	1 251 424	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI )	DV	131 180	11 294	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	7 183	73 314	
	Dettes fiscales et sociales	DY	71 549	100 676	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA	49 701	10 000	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
<b>TOTAL (IV)</b>	EC	1 149 781	1 446 708		
<b>Ecarts de conversion passif* (V)</b>	ED				
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à V)</b>	EE	4 645 351	4 651 454		
RENVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2) Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC		
		Ecart de réévaluation libre	ID		
		Réserve de réévaluation (1976)	IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	365 611	556 539	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		258 021		

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

5

## IMMOBILISATIONS

DGFIP N° 2054 2019

Page 26

Formulaire obligatoire (article 53  
A du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS S.G.2AE		Néant		*					
CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste	
						Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		3	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I		CZ		D8		D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II		KD	12 100	KE		KF	2 430
CORPORELLES	Terrains			KG		KH		KI	
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants L9	KJ		KK		KL	
		Sur sol d'autrui	Dont Composants M1	KM		KN		KO	
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	Dont Composants M2		KP		KQ		KR	
				KS		KT		KU	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	Dont Composants M3		KV	144 478	KW		KX	
				KY		KZ		LA	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements aménagements divers *		LB	57 420	LC		LD	5 921
		Matériel de transport *		LE		LF		LG	
		Matériel de bureau et mobilier informatique		LH		LI		LJ	
	Emballages récupérables et divers *		LK		LL		LM		
	Immobilisations corporelles en cours		LN	201 898	LO		LP	5 921	
	Avances et acomptes								
	TOTAL III								
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		8G		8M		8T		
	Autres participations		8U	4 257 787	8V		8W	141 500	
	Autres titres immobilisés		IP		IR		IS		
	Prêts et autres immobilisations financières		IT	8 387	IU		IV	4 000	
	TOTAL IV			LQ	4 266 174	LR		LS	145 500
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			ØG	4 480 172	ØH		ØJ	153 851	
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence	
		par virement de poste à poste 1		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2		3		4	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN	CØ		DØ		D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO	LV	7 600	LW	6 930	IX	6 930
CORPORELLES	Terrains		IP	LX		LY		LZ	
	Constructions	Sur sol propre	IQ	MA		MB		MC	
		Sur sol d'autrui	IR	MD		ME		MF	
		Inst. gales, agencés et am. des constructions	IS	MG		MH		MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT	MJ		MK		ML	
		Inst. gales, agencés, aménagements divers	IU	MM		MN	144 478	MO	144 478
	Autres immobilisations corporelles	Matériel de transport	IV	MP		MQ		MR	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW	MS	20 496	MT	42 844	MU	42 844
		Emballages récupérables et divers *	IX	MV		MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours		MY	MZ		NA		NB	
Avances et acomptes		NC	ND		NE		NF		
TOTAL III			IY	NG	20 496	NH	187 323	NI	187 323
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ	ØU		M7		ØW	
	Autres participations		IO	ØX	29 307	ØY	4 369 980	ØZ	4 369 980
	Autres titres immobilisés		II	2B		2C		2D	
	Prêts et autres immobilisations financières		I2	2E		2F	12 387	2G	12 387
	TOTAL IV			I3	NJ	29 307	NK	4 382 367	2H
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			I4	ØK	57 403	ØL	4 576 620	ØM	4 576 620

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

(Ne pas reporter le montant des centimes)

Cepil Group

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS S.G.2AE

Néant  \*

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES  
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)\*

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CY	EL	EM	EN
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL II	PE	PF	PG	PH
		11 642	380	7 600	4 422
Terrains		PI	PJ	PK	PL
Constructions	Sur sol propre	PM	PN	PO	PQ
	Sur sol d'autrui	PR	PS	PT	PU
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV	PW	PX	PY
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	QA	QB	QC
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD	QE	QF	QG
	Matériel de transport	QH	QI	QJ	QK
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	QM	QN	QO
	Emballages récupérables et divers	QP	QR	QS	QT
	TOTAL III	QU	QV	QW	QX
		117 412	19 714	20 497	116 629
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)	ØN	ØP	ØQ	ØR
		129 054	20 094	28 097	121 051

CADRE B

## VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais établissement	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6
TOTAL I							
Autres immob. incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1
TOTAL II							
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3
	Inst. gales. agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales. agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8
Frais d'acquisition de titres de participations	NL			NM			NO
TOTAL IV							
Total général (I+II+III+IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV
Total général non venant de participations	NW			NY			NZ
	NP + NQ + NR			(NS + NT + NU)			(NW - NY)

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations			SP	SR

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Mission de présentation - Voir le rapport d'Expert Comptable En Euros.

ACKER EXPERTISE COMPTABLE

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS S.G.2AE

Néant  \*

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice % <sup>(1)</sup>	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice	
		1	2	3	4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U	TD	TE	TF	
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V	TG	TH	TI	
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR	
	<b>TOTAL I</b>	<b>3Z</b>	<b>TS</b>	<b>TT</b>	<b>TU</b>	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S	
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y	
<b>TOTAL II</b>	<b>5Z</b>	<b>TV</b>	<b>TW</b>	<b>TX</b>		
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D
		- corporelles	6E	6F	6G	6H
		- titres mis en équivalence	O2	O3	O4	O5
		- titres de participation	9U	9V	9W	9X
		- autres immobilisations financières(1)*	O6	O7	O8	O9
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S	
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A	
	<b>TOTAL III</b>	<b>7B</b>	<b>TY</b>	<b>TZ</b>	<b>UA</b>	
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)</b>	<b>7C</b>	<b>UB</b>	<b>UC</b>	<b>UD</b>	
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE		UF		
	- financières	UG	43 400	UH		
	- exceptionnelles	UJ		UK		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.					10	
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.						
NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.						

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032



8

**ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET  
DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE \***

DGFIP N° 2057 2019

Page 30

Formulaire obligatoire (article 53  
A du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : <u>SAS S.G.2AE</u>		Néant <input type="checkbox"/>									
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL	3 021 138	UM	3 021 138	UN					
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US					
	Autres immobilisations financières	UT	12 387	UV	(0)	UW	12 387				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA	18 501		18 501						
	Autres créances clients	UX	7 146		7 146						
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)	ZI									
	Personnel et comptes rattachés	UY	7 153		7 153						
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ									
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	79 479		79 479					
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	5 959		5 959					
	Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN								
		Divers	VP								
	Groupe et associés (2)	VC	413 509		413 509						
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	138 576		138 576						
	Charges constatées d'avance	VS	2 711		2 711						
	<b>TOTAUX</b>		VT	3 706 559	VU	3 694 172	VV	12 387			
	RENVOS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD								
- Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE									
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF									
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
	Emprunts obligataires convertibles (1)	7Y									
	Autres emprunts obligataires (1)	7Z									
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG								
		à plus de 1 an à l'origine	VH	890 169	105 998	453 236	330 934				
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)	8A									
	Fournisseurs et comptes rattachés	8B	7 183	7 183							
	Personnel et comptes rattachés	8C	7 940	7 940							
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	8D	52 746	52 746							
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	10 133	10 133							
Obligations cautionnées		VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	730	730							
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	8J									
	Groupe et associés (2)	VI	131 180	131 180							
	Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)	8K	49 701	49 701							
	Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *	ZZ									
	Produits constatés d'avance	8L									
<b>TOTAUX</b>		VY	1 149 781	VZ	365 611	453 236	330 934				
RENVOS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL						
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	103 235	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032							

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cepid Group

9

# DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFIP N° 2058-A 2019

Page 31

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)  
\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : <b>SAS S.G.2AE</b>		Néant <input type="checkbox"/> *		Exercice N, clos le :				
				3   1   1   2   2   0   1   8				
<b>I. RÉINTEGRATIONS</b>				<b>BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE</b>				
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR) de l'exploitant ou des associés				WA			
	de son conjoint				WB			
	moins part déductible *				WC			
	à réintégrer :				WD			
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles	WE	WE			
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprise à l'IS)	WG	WG 212			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA	( Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D) )	RB	RB			
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)	XX	XX			
	Amendes et pénalités	WJ	Charges financières (art. 212 bis)*	XZ	XZ			
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*				XY			
Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)				I7	(46 866)			
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.	WL	12 542	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7	K7 12 542		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (16 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %		I8			
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		- Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions		WN			
Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)								
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé		DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)	SU	WQ			
			Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (Art.209C)	SX	WQ			
			Zones d'entreprises * (activité exonérée)	SW	WQ			
			Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8	WQ			
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage								
				<b>TOTAL I</b>	WR	280 811		
<b>II. DÉDUCTIONS</b>				<b>PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE</b>				
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *								
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégré dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)								
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12.8 % pour les entreprises soumises à l'IR) - imposées aux taux de 0 % - imposées aux taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs		WV			
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %				WH			
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*				WP			
	Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participations)		2A	4 085	XA	388 489		
	Produit net des actions et parts d'intérêts :				XA	388 489		
Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.								
Majoration d'amortissement *								
Mesures d'incitation	Abattement sur le bénéfice et exonérations *	Entreprises nouvelles (reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)	K9	Entreprises nouvelles 44 sexies	L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)	L5	XF
		Pôle de compétitivité hors CICE (art. 44 undecies)	L6	Sociétés d'investissements immobiliers cotées (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (art.44 terdecies)	PA	XF
		Zone franche urbaine - TE (art. 44 octies et octies A)	OV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	1F	Zone franche d'activité (art. 44 quaterdecies)	XC	XF
		Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)	PP	Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)		PC		XF
		Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)				XS		
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé (EXT 2)		Dont déduction exceptionnelle pour investissement *	X9	Créance dégagee par le report en arrière du déficit	ZI	XG 17 417		
Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage								
<b>III. RÉSULTAT FISCAL</b>				<b>TOTAL II</b>	XH	465 891		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables		bénéfice (I moins II)		XI	XJ	185 080		
		déficit (II moins I)			XJ	185 080		
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*				ZL	XL	185 080		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*					XL	185 080		
<b>RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)</b>				XN	XO	185 080		



10

**DÉFICITS INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER  
ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES**

DGFIP N° 2058-B 2019

Page 33

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : <u>SAS S.G.2AE</u>		Néant <input checked="" type="checkbox"/> *	
<b>I. SUIVI DES DÉFICITS</b>			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		K4	
Déficits imputés (total des lignes XB et XL du tableau 2058-A)		K5	
Déficits reportables (différence K4 - K5)		K6	
Déficits de l'exercice (Tableau 2058A, ligne XO)		YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)		YK	
<b>II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES</b>			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 1er du CGI dotations de l'exercice		ZT	
<b>III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT</b>			
(à détailler, sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 2 du CGI *		ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *			
	8X		8Y
	8Z		9A
	9B		9C
Provisions pour dépréciation *			
	9D		9E
	9F		9G
	9H		9J
Charges à payer			
	9K		9L
	9M		9N
	9P		9R
	9S		9T
<b>TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)</b>		YN	YO
à reporter au tableau 2058-A :		↓ ligne WI	↓ ligne WU

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

**CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)**

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

11

**TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT  
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS**

Désignation de l'entreprise : <u>SAS S.G.2AE</u>										Néant <input type="checkbox"/> *			
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC	2 791 058	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB						
						- Autres réserves	ZD						
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	OD	358 688		Dividendes	ZE	24 100						
	Prélèvements sur les réserves	OE			Autres répartitions	ZF							
	<b>TOTAL I</b>	<b>OF</b>	<b>3 149 746</b>		Report à nouveau	ZG	3 125 646						
					(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)		<b>TOTAL II</b>	ZH	3 149 746				
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :		Exercice N-1 :	
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)	J7			YQ								
	- Engagements de crédit-bail immobilier				YR								
	- Effets portés à l'escompte et non échus				YS								
DETAIL DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	- Sous-traitance				YT	2 376		5 800					
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)	J8			XQ	49 803		42 963					
	- Personnel extérieur à l'entreprise				YU	10 525							
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)				SS	16 396		22 249					
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages				YV								
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES			ST	105 013		99 169					
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052				ZJ	184 112		170 181					
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE				YW	1 804		1 930					
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés	ZS			9Z	7 274		7 264					
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052				YX	9 078		9 194					
TVA	- Montant de la T.V.A. collectée (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)				YY	92 492		63 057					
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations				YZ	15 733		16 454					
	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2018)*				OB	173 660							
DIVERS	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *				OS								
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *				ZK	1.40	%	1.50	%				
	- Numéro de centre de gestion agréé *	XP											
	- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann. III au C.G.I.)												
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				RG								
- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				RH									
RÉGIME DE GROUPE*	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA	185 080	Plus-values à 15 %	JK			Plus-values à 0 %	JL				
				Plus-values à 19 %	JM			Imputations	JC				
	Groupe : résultat d'ensemble.	JD	168 601	Plus-values à 15 %	JN			Plus-values à 0 %	JO				
				Plus-values à 19 %	JP			Imputations	JF				
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH	1	N° SIRET de la société mère du groupe	JJ	3 3 5 3 5 2 2 9 0 0 0 0 4 3							

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : SAS S.G.2AE Néant  \*

**A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE**

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*	Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle
1 FIREDEAL - SERVEU	5 558		5 558		
2 FIREDEAL - ORDINA	6 600		6 600		
3 FIREDEAL - 2 mini	3 150		3 150		
4 FIREDEAL - PC VID	550		550		
5 FIREDEAL - MINI P	3 890		3 890		
6 SF INFO - ORDI.PO	749		749		
7 FIREDEAL - OFFICE	2 600		2 600		
8 LSE - logiciels m	5 000		5 000		
9					
10					
11					
12					

**B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES**

**Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées \***

	Prix de vente	Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 % (1)				
				⑦	⑧	⑨		⑩			⑪
								19 %	15 % ou 12.8 %	0 %	
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
11											
12											
13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés		+								
14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés		+								
15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale		+								
16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée		+								
17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans										
18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice										
19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme										
20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*										
CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne ⑨)											
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne ⑩)											
CADRE C : autres plus-value taxable à 19 % (⑪)											

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT



Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS S.G.2AE

Néant  \*

- ① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés  
② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% ① ou 12,8 % ②.

Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées  
exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ①\*Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€  
(art. 219 I a sexies-0 du CGI) ①\*

## I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine		Moins-values à 12,8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 %	Solde des moins-values à 12,8 %
①		②	③	④
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

## II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS \*

Origine		Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. 7 = 2+3+4-5-6
		À 19 %, 16,5 % (1) ou à 15 %	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a sexies-0 du CGI)	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a sexies-0 bis du CGI)	À 15 % ou à 16,5 % (1)		
①		②	③	④	⑤	⑥	⑦
Moins-values nettes	N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1						
	N-2						
	N-3						
	N-4						
	N-5						
	N-6						
	N-7						
	N-8						
	N-9						
	N-10						

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)\*

Désignation de l'entreprise : SAS S.G.2AE Néant  \*

**I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N**

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
<b>TOTAL (lignes 1 et 2)</b>	<b>3</b>					
Prélèvements opérés	{ - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4				
		5				
<b>TOTAL (lignes 4 et 5)</b>	<b>6</b>					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

**II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS \* (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)**

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

**Mikhal AMSELLEM**

Commissaire aux Comptes  
Membre de la Compagnie Régionale  
des Commissaires aux Comptes d'Aix-en-Provence  
3, bd du Général Leclerc  
06240 Beausoleil

**S.G.2AE**

Société par Actions Simplifiée au Capital de 50 000 €  
RCS NICE n°335 352 290  
45, Avenue des Baumettes 06000 Nice

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

**SUR LES COMPTES ANNUELS**

**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017**

Aux Associés,

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée générale, je vous présente mon rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2017 portant sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société **S.G.2AE** tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président. Il m'appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.



## 1. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

J'ai effectué l'audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.



## 2. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations auxquelles j'ai procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de ma démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de mon opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### 3. VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

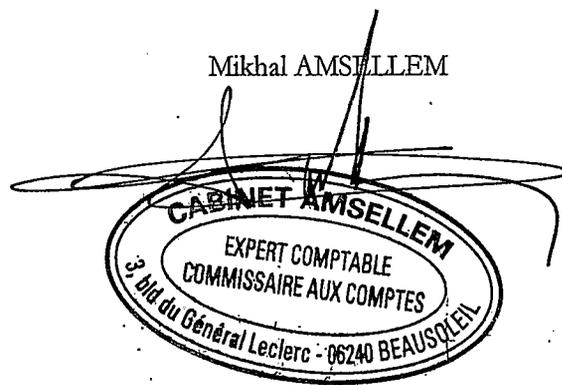
Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, je me suis assuré que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

A Beausoleil, le 2 juin 2018

Le Commissaire aux Comptes

Mikhal AMSILLEM



**BILAN ACTIF**

ACTIF		Exercice N 31/12/2017 12			Exercice N-1 31/12/2016 12		Écart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%	
Capital souscrit non appelé (I)								
ACTIF IMMOBILISÉ	<b>Immobilisations incorporelles</b>							
	Frais d'établissement							
	Frais de développement							
	Concessions, brevets et droits similaires							
	Fonds commercial (1)							
	Autres immobilisations incorporelles	12 100	11 642	458	785	327	41.62	
	Avances et acomptes							
	<b>Immobilisations corporelles</b>							
	Terrains							
	Constructions							
	Installations techniques, matériel et outillage							
	Autres immobilisations corporelles	201 898	117 412	84 486	104 233	19 747	18.95	
	Immobilisations en cours							
	Avances et acomptes							
	<b>Immobilisations financières (2)</b>							
Participations mises en équivalence								
Autres participations	1 351 842	10 000	1 341 842	1 159 318	182 524	15.74		
Créances rattachées à des participations	2 905 945	412 000	2 493 945	2 267 667	226 279	9.98		
Autres titres immobilisés								
Prêts								
Autres immobilisations financières	8 387		8 387	8 387				
<b>Total II</b>	<b>4 480 172</b>	<b>551 054</b>	<b>3 929 118</b>	<b>3 540 388</b>	<b>388 730</b>	<b>10.98</b>		
ACTIF CIRCULANT	<b>Stocks et en cours</b>							
	Matières premières, approvisionnements							
	En-cours de production de biens							
	En-cours de production de services							
	Produits intermédiaires et finis							
	Marchandises							
	Avances et acomptes versés sur commandes							
	<b>Créances (3)</b>							
	Clients et comptes rattachés	128 456	15 469	112 987	38 432	74 555	193.99	
	Autres créances	637 436	96 815	540 621	680 624	140 003	20.57	
Capital souscrit - appelé, non versé								
Valeurs mobilières de placement				42 331	42 331	100.00		
Disponibilités	65 711		65 711	115 132	49 421	42.93		
Charges constatées d'avance (3)	3 016		3 016	1 668	1 349	80.86		
<b>Total III</b>	<b>834 620</b>	<b>112 284</b>	<b>722 336</b>	<b>878 187</b>	<b>155 851</b>	<b>17.75</b>		
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)							
	Primes de remboursement des obligations (V)							
	Ecart de conversion actif (VI)							
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)</b>	<b>5 314 792</b>	<b>663 338</b>	<b>4 651 454</b>	<b>4 418 575</b>	<b>232 879</b>	<b>5.27</b>		

(1) Dont droit au ball

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

2 905 945

**BILAN PASSIF**

PASSIF		Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
		31/12/2017	31/12/2016	Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 50 000) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	50 000	50 000		
	<b>Réserves</b>				
	Réserve légale	5 000	5 000		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
	Report à nouveau	2 791 058	2 644 971	146 088	5.52
	<b>Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)</b>	<b>358 688</b>	<b>278 388</b>	<b>80 300</b>	<b>28.84</b>
	Subventions d'investissement Provisions réglementées				
	<b>Total I</b>	<b>3 204 746</b>	<b>2 978 358</b>	<b>226 388</b>	<b>7.60</b>
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées				
	<b>Total II</b>				
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges				
	<b>Total III</b>				
DETTES (1)	<b>Dettes financières</b>				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	993 403	904 020	89 384	9.89
	Concours bancaires courants	258 021	211 825	46 196	21.81
	Emprunts et dettes financières diverses	11 294	123 263	111 969	90.84
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	<b>Dettes d'exploitation</b>				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	73 314	65 575	7 739	11.80
	Dettes fiscales et sociales	100 676	71 402	29 274	41.00
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes	10 000	64 132	54 132	84.41	
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)				
	<b>Total IV</b>	<b>1 446 708</b>	<b>1 440 217</b>	<b>6 491</b>	<b>0.45</b>
	Ecart de conversion passif (V)				
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)</b>	<b>4 651 454</b>	<b>4 418 575</b>	<b>232 879</b>	<b>5.27</b>

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

556 539

733 392

SAS S.G.2AE  
45 avenue des Baumettes

06000 NICE

ANNEXE DU 01/01/2017 AU 31/12/2017

**ACKER EXPERTISE COMPTABLE**

83 avenue du 3 septembre

La Bastide

06320 CAP D AIL

04.93.78.90.29

**ANNEXE**

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

**- REGLES ET METHODES COMPTABLES -**

(PCG Art. 831-1/1)

**Principes et conventions générales**

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

**Permanence des méthodes**

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

**- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -**

**Etat des immobilisations**

Cf Dossier Fiscal

**Etat des amortissements**

Cf Dossier Fiscal

**Etat des provisions**

Cf Dossier Fiscal

**ANNEXE**

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

**Etat des échéances des créances et des dettes**

<b>Etat des créances</b>	<b>Montant brut</b>	<b>A 1 an au plus</b>	<b>A plus d'1 an</b>
Créances rattachées à des participations	2 905 945	2 905 945	
Autres immobilisations financières	8 387	0	8 387
Clients douteux ou litigieux	18 501	18 501	
Autres créances clients	109 955	109 955	
Personnel et comptes rattachés	8 153	8 153	
Impôts sur les bénéfices	8 150	8 150	
Taxe sur la valeur ajoutée	6 437	6 437	
Groupe et associés	463 805	463 805	
Débiteurs divers	150 891	150 891	
Charges constatées d'avance	3 016	3 016	
<b>TOTAL</b>	<b>3 683 241</b>	<b>3 674 854</b>	<b>8 387</b>

<b>Etat des dettes</b>	<b>Montant brut</b>	<b>A 1 an au plus</b>	<b>De 1 à 5 ans</b>	<b>A plus de 5 ans</b>
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	258 021	258 021		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	993 403	103 235	441 373	448 796
Fournisseurs et comptes rattachés	73 314	73 314		
Personnel et comptes rattachés	8 548	8 548		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	66 197	66 197		
Taxe sur la valeur ajoutée	23 483	23 483		
Autres impôts taxes et assimilés	2 448	2 448		
Groupe et associés	11 294	11 294		
Autres dettes	10 000	10 000		
<b>TOTAL</b>	<b>1 446 708</b>	<b>556 539</b>	<b>441 373</b>	<b>448 796</b>
Emprunts souscrits en cours d'exercice	264 000			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	83 116			

Dont entreprises liées :

Créances :

- Créances rattachées à des participations : 2.905.945 €

- Autres créances clients : 109.955 €

- Groupe et associés : 463.805 €

Dettes :

- Groupe et associés : 11.294 €

**Composition du capital social**

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Actions ordinaires	100.0000	500			500

**Evaluation des immobilisations corporelles**

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

### Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Logiciels informatiques	Linéaire	2 à 3 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	7 à 10 ans
Matériel de bureau et informat	Linéaire	3 à 5 ans
Mobilier	Linéaire	5 ans

### Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

### Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

### Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	64 633
Total	64 633

### Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes financières diverses	5 134
Dettes fiscales et sociales	4 007
Autres dettes	10 000
Total	19 141

### Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	3 016
Total	3 016

**ANNEXE**

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

**- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -**

**Charges et produits financiers concernant les entreprises liées**

(PCG Art. 831-2 et Art. 832-13)

	Charges financières	Produits financiers
Total	124 385	549 257
Dont entreprises liées	3 471	548 604

**- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -**

**Dettes garanties par des sûretés réelles**

(PCG Art. 531-2/9)

	Montant garanti
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	993 403
Total	993 403

**Engagements financiers**

(PCG Art. 531-2/9)

**Engagements donnés**

Avals et cautions	1 438 640
Total (1)	1 438 640
(1) Dont concernant les filiales	1 438 640

**Engagements reçus**

Caution solidaire de Mr Saffar Saïd accordé au Crédit Mutuel	1 587 000
Total	1 587 000